Envoyé en préfecture le 29/07/2022
Reçu en préfecture le 29/07/2022
Affiché le
ID : 045-214500290-20220719-D202231-DE

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis

Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
🖷 02.38.35.86.57
beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

N° 2022 - 31

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE
CONSEIL MUNICIPAL
Extrait du Registre des Délibérations

Date de la convocation	
12 juillet 2022	
Date d'affichage de la convocation	
12 juillet 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Votants	17

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le DIX-NEUF JUILLET à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JACQUIER Hervé, l'Adjoint au Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Emmanuel, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.
Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : LEYOUR Martial représenté par SIGNORET Yannis, HECQUET Jacky représenté par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly, BITON Kévin représenté par BERTRAND Isabelle, GAUCHER Claude représenté par LECLERCQ Marie-Christine.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

Objet : TOURISME - BASE VVT CONVENTION D'ENTRETIEN

Monsieur L'Adjoint au Maire rappelle que, par délibération du 8 décembre 2021, le conseil communautaire a validé le projet de création de circuits VTT en vue de solliciter à terme la labellisation « base VTT » auprès de la fédération française de cyclotourisme.
La signalétique sera mise en place par la communauté de communes grâce au financement de la taxe de séjour.

Une convention est à mettre en place entre la communauté de communes, la commune et la fédération afin de cadrer les interventions et responsabilités respectives. Après échanges et mises au point, le projet de convention est présenté pour approbation par le conseil communautaire et les conseils municipaux de chacune des 10 communes traversées par les circuits.

La convention prévoit une veille par les utilisateurs avec le concours de l'association. Les communes seront invitées à remettre en place les panneaux éventuellement tombés et à signaler tout dommage. Le remplacement des panneaux, lorsque nécessaire, sera à la charge de la communauté de communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu la délibération n°2021-238 du 8 décembre 2021 adoptant le projet de création de circuits VTT ;
Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;
Considérant la nécessité d'encadrer les interventions et responsabilités de chacune des parties ;
Vu la demande formulée par la communauté de communes d'une délibération concordante,
Entendu les explications ci-dessus ;

OUÏ cet exposé et après en avoir délibéré, abstentions faites de Monsieur LEMAIRE Emmanuel et de Madame BROUSSIN Patricia :

- Adopte le projet de convention.
- Autorise le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tout document afférent.

Pour copie certifiée conforme,
L'Adjoint au Maire

Hervé JACQUIER

Scanned with CamScanner